

suite et fin de l'édito.
risque d'abdiquer toute ambition formative et pédagogique, dénaturer les enseignements de réflexion et culture générale avec des programmes inadaptés, c'est attaquer frontalement la légitimité de la mission enseignante.

Combien de postes perdus à la rentrée ?

Avec comme gage de considération la froide annonce de perdre 2800 postes dans le 2nd degré, soit plus de 150 dans notre académie à la rentrée prochaine, sans aucune précision sur l'avenir des collègues qui vont à la fois perdre leur poste et leur métier, monsieur Blanquer veut-il nous faire croire en écho à ses récentes déclarations que quand on est Ministre de l'Éducation Nationale le sujet est juste de savoir compter ?

Nous n'acceptons pas l'abaissement matériel et moral de nos fonctions qui pointe à l'aune de ses orientations.

Du jeudi 29/11 au jeudi 06/12,

Votez ... et votez même plusieurs fois !

Tous les personnels, titulaires et précaires, votent :

- pour le **CTM** (comité technique ministériel)

- pour le **CTA** (comité technique académique)

Si vous êtes titulaire, vous allez être appelé à voter à 2 scrutins de plus :

- **CAPN** (commission administrative paritaire nationale)

- **CAPD** dans le 1er degré ou **CAPA** dans le 2nd

Et si vous êtes non titulaires, vous serez appelé à voter à la **CCP**.

Pour voter il faut au préalable créer son espace électeur (<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>)

Puis vous aurez besoin de votre notice de vote, si toutefois vous ne l'avez plus, il est facilement possible d'obtenir de nouveaux codes depuis votre espace électeur en renseignant les champs demandés, vous recevrez par sms votre nouvel identifiant électeur.

Erratum...

Dans notre journal départemental spécial élections professionnelles (envoyé il y a 10 jours), des phrases pour le moins énigmatiques se sont glissées. Il ne s'agit nullement de messages codés. Ce sont tout simplement le produit d'erreurs d'imprimerie. Vous imaginez bien que, tout en ayant pu en obtenir une ristourne conséquente, les délais de réimpression étant incompatibles avec le calendrier électoral, nous aurions préféré vous diffuser un document sans coquilles.

Voici donc les phrases qui vous ont échappées :

Dans le bloc "Une école émancipatrice",

au point 4, il fallait lire : *"Refuser la mise en concurrence des établissements et les enseignements entre eux, impulsée par Blanquer"*.

Au point 6 : *"Dénoncer les nouvelles réformes dans les lycées professionnels généraux et technologiques et proposer des établissements polytechniques avec un enseignement qui garantisse à tou.te.s les élèves l'appropriation de tous les types de savoirs – qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques"*.

Dans le bloc "Une école démocratique", au point 4, il fallait lire : *"Remise en cause de l'évaluation-notation des personnels, non au PPCR: l'inspection dévalorisante, dégradante et source de souffrance, elle n'est pas formatrice et met l'accent sur l'individualisme et la compétition qui aboutissent mécaniquement à des inégalités de carrière et de salaires"*.

Dans le bloc "De meilleures conditions de travail", au point 2, il fallait lire : *"Une baisse des effectifs par classe, un renforcement de la vie scolaire"*.

Enfin, dans le bloc "Souffrance au travail, enfin on en parle", dans le paragraphe «Dans l'immédiat, SUD éducation:»

DES DIFFICULTÉS À VOTER?

BESOIN D'AIDE?

CONTACTEZ LA FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION

NUMÉRO SPÉCIAL ÉLECTIONS

DU 29.11 AU 6.12 DE 9H À 20H

07 56 95 19 46

Dispensé de timbrage **Brest CTC** Déposé le 28/11/2018

SUD éducation 2, rue Amiral Nielly 29200 Brest

P PRESSE DISTRIBUÉE LA POSTE

Solidaires Union Syndicale

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. ☒ sud.education29@laposte.net

Quimper 33 Av de la Libération ☎ 02 98 53 04 16 **site** <http://sudeducation29.infini.fr>

Blanquer bouleverse notre modèle scolaire Luttons pour l'égalité !

Le Ministre de l'Éducation s'est exprimé le 7 novembre dernier devant le Sénat. Selon lui, «quand on est professeur en 6ème, le sujet n'est pas de savoir si on a 26 ou 27 élèves mais si les élèves vont savoir lire, écrire et compter». Et aux sureffectifs annoncés suite aux suppressions de postes dans le second degré, il ne présente comme solution que d'imposer une seconde heure supplémentaire aux enseignants.

La philosophie de son action et le sens des réalités qui ressortent de cette citation ne peuvent qu'inspirer la plus vive inquiétude.

DGH insuffisantes

Les faits sont là, les DGH sont notoirement insuffisantes en cette rentrée dans nombre d'établissements du département pour permettre un exercice des métiers de l'Éducation Nationale dans des conditions satisfaisantes. Nous n'avons nul besoin d'heures supplémentaires qui alourdissent les services. Seuls des postes garantis supplémentaires peuvent alléger les classes, les dédoubler, prendre en charge la difficulté scolaire ou comportementale et permettre de savoir si les élèves vont savoir lire, écrire et compter selon le vœu de notre omniscient ministre !

Vie scolaire

C'est aussi des postes de CPE dont nous avons besoin, en sachant que les besoins du public scolaire vont bien au-delà du triptyque «lire-écrire-compter». Comment peut-on mettre en place des projets ou même une politique éducative quand un poste disparaît à la rentrée ?

Les psy EN croulent sous les rendez-vous et leurs emplois du temps les obligent parfois à hiérarchiser d'eux-mêmes les dossiers et les élèves à suivre. Les situations dérapent, car les missions fondamentales de prévention et de partenariat propres à l'école inclusive sans moyens achoppent. Il suffit pour s'en rendre compte de constater les témoignages alarmants qui arrivent sur les registres santé et sécurité au travail au CHSCTD. En ce qui concerne les besoins en AESH du département, nombre de situations sont aussi problématiques.

Le chantier du lycée : un véritable bouleversement

Enfin, la réforme du lycée fait peser de graves menaces pour l'avenir de l'exercice de nos métiers et le bagage futur des lycéens. Eriger en valeur cardinale la liberté de choix devant les familles tout en portant méthodiquement atteinte à l'offre de filières cohérentes, c'est une supercherie majeure.

Une attaque frontale contre la mission d'enseigner

Transformer le baccalauréat en un diplôme local et avec seulement 4 épreuves terminales, organiser du primaire au lycée l'anxiété chez les élèves à coup de tests standardisés, tests dont la gestion échappe aux enseignants, individualiser les parcours d'élèves en disqualifiant le groupe-classe et ses propriétés socialisantes, sélectionner à coups de contrôles continus au fin de l'édito en page 4

Directeur de la publication : Olivier Cuzon
Imp par nos soins n°de CPPAP 0419505227

De l'Education à l'évaluation nationale Sarkozy en rêvait, Macron le fait

La récente tribune signée dans Le Monde par un collectif d'universitaires, d'enseignants et de spécialistes de sciences de l'éducation révèle fort bien la véritable nature du projet libéral et réactionnaire du duo Macron-Blanquer.

« Culture » de l'évaluation...

Selon JMichel Blanquer, promouvoir une "culture" de l'évaluation est le "plus puissant moteur de transformation du système". Elle doit toucher d'abord les élèves, sujets ou objets de tests standardisés répartis tout au long de la scolarité, officiellement pour repérer les acquis et les besoins de chacun afin de proposer un accompagnement personnalisé.

... et traçabilité!!

A partir de tests calibrés pour réduire les objectifs de l'école à ce qui est strictement quantifiable, le ministre rend possible la collecte nationale de données qui devraient logiquement être aux mains des enseignants à même de les exploiter pour la réussite des élèves. Désormais, chaque élève devient "traçable" grâce à un identifiant et un fichage systématique à destination du système d'orientation et des futurs employeurs. A ce jour, on a l'outil le mieux élaboré pour une assignation durable des futurs actifs à leur passé scolaire.

Pour une concurrence libre et non faussée

C'est aussi une "évaluation régulière et transparente des établissements scolaires" que vise le ministre. Avec comme procédés de multiples dispositifs de contrôle continu dont la publication contribuera avec certitude à façonner la mise en "concurrence libre et non faussée" sur un marché de l'éducation destiné à des usagers, des consommateurs et de moins en moins

à des citoyens. Piloté par les résultats, le service public d'éducation à la Blanquer doit se muer en un ensemble de guichets destinés à des parents en concurrence les uns et les autres.

En guise de valeurs communes, les appels aux valeurs et odes à l'héroïsme seront omniprésents dans les célébrations officielles ("confiance", «respect», "bienveillance"... déjà bien usitées par le ministre en place) tandis que la pratique de ces valeurs au quotidien dans les établissements se réduira à l'application de prescriptions formelles dans un climat d'utilitarisme galopant.



Distribuer les savoirs suffit

Pour la présidente du Conseil Supérieur des Programmes, l'appui sur les pratiques pédagogiques pour faire adhérer les élèves aux valeurs de la République est une aberration commise par des "prétendus pédagogues". Or toute appropriation réelle des savoirs requiert la maîtrise de ces savoirs par l'enseignant et aussi l'exercice d'une autorité nécessaire à l'engagement des élèves dans l'activité, pour construire des situations d'apprentissage rigoureuses. Ce n'est pas du goût de Mme Ayada, présidente du CSP qui ne voit là que des propos de "constructivistes défendant l'idée que le maître n'est pas le tenant du savoir qu'il transmet".

C'est au contraire dans la naïveté de considérer que la distribution des savoirs suffit à leur appropriation qu'existe la matière à démission éducative.

Pour la liberté, l'égalité, la fraternité sans guillemets

C'est en refusant cette démission-là que l'on peut continuer à faire vivre l'idéal républicain. Rendre la liberté aux enseignants aujourd'hui déniés dans leur expertise et sommés de mettre en œuvre des programmes élaborés sans concertation. Promouvoir l'égalité mise à mal quand on décide de l'avenir des lycées généraux et technologiques sans entrainer les lycées professionnels dont on prive les élèves d'un enseignement général. Rendre désirable la fraternité par la coopération et l'entraide contre la compétition systématique de tous contre tous.

Jean-Michel Blanquer qui déclarait au départ vouloir s'inscrire dans la continuité de ses prédécesseurs est en train de bouleverser notre modèle éducatif. Pas pour préparer notre société aux défis du monde contemporain par plus

de solidarité, mais pour accomplir le vieux rêve des idéologues du capitalisme intégral. Celui d'un monde peuplé d'individus détachés de leurs allégeances, de leurs cadres sociaux et culturels de référence, libres et rationnels. Celui de la non-alternative Thatchérienne où chacun ne peut exister qu'en devenant auto-entrepreneur de lui-même. Celui du mépris des faibles, de l'indifférence aux autres.

Disons-le, le monde rêvé de Blanquer et de ses prédécesseurs Allègre ou Sarkozy n'est autre que celui d'une économie à bout de souffle et d'un monde dans l'impasse. A nous de nous mobiliser pour imaginer et imposer collectivement une autre voie.

Statut des directeurs et directrices d'école Non aux projets du ministère !

Plusieurs rapports publiés cette année, dont le rapport Bazin-Rilhac, viennent renforcer les dernières annonces ministérielles de changer le statut des directeur-trice-s d'école. Sous couvert de lutte contre les inégalités, il s'agirait de placer les directeur-trice-s d'école à un niveau comparable aux chef-fe-s d'établissement du second degré et de leur donner ainsi un statut hiérarchique. Pour SUD éducation ce n'est pas la solution à la surcharge de travail des directeur-trice-s. En effet ils ont besoin de temps de décharge supplémentaire.

Création d'un statut de directeur-trice

En créant un corps nouveau recruté par concours, les directeur-trices deviendraient responsables du pilotage pédagogique de l'école (c'est déjà le cas dans les textes) et seraient associées aux objectifs définis par la circonscription, avec un pouvoir accru dans les différents conseils qu'ils et elles président (conseil des maitres, conseil d'école).

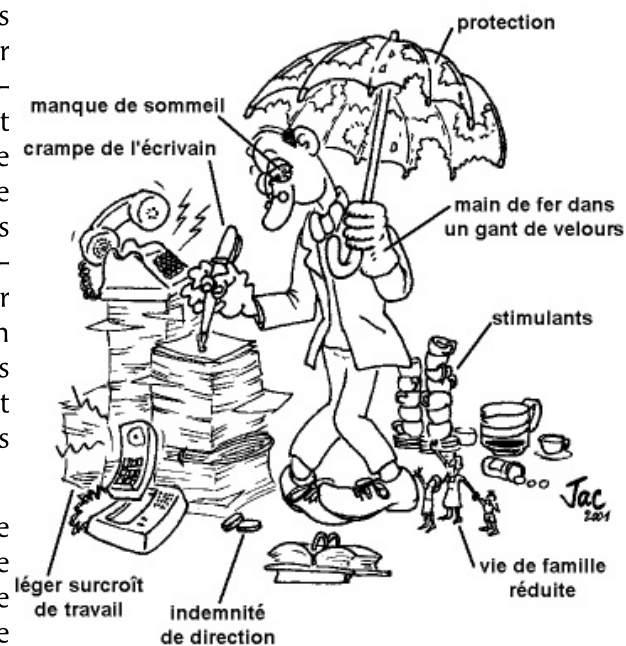
On passerait d'un-e directeur-trice, professionnel-le enseignant-e chargé-e de l'organisation pédagogique et du fonctionnement de l'école avec ou sans charge de classe, à un-e directeur-riche entièrement déchargé-e de classe se consacrant à des fonctions de management et déléguant les tâches de secrétariat à des aides administratives comme le préconise le rapport. Nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur le statut qu'auront ces personnels en charge des tâches administratives. Par le passé, ils étaient des personnels recrutés sur la base de contrats précaires à temps partiel.

Vers le retour des EPEP et de la territorialisation

Ce projet n'est pas nouveau et pourrait prendre deux formes. Des regroupements d'école, les EPEP (Établissement Public du Premier Degré) où il n'y aurait plus que des écoles primaires (maternelle et élémentaire réunies). Dans les zones rurales, cela se traduirait par la mise en réseau de petites écoles au sein de RPI déconcentrés pour ensuite arriver à une fusion vers un même site.

L'intégration des petites écoles dans un réseau piloté par le collège de leur secteur, les EPSC (Établissement Public du Socle Commun), avec une organisation calquée sur celle des Réseaux d'éducation prioritaire. Présentée comme la volonté de donner davantage de continuité entre école et collège en adéquation avec la politique de cycles et en particulier celui du cycle commun école-collège (cycle 3: CM1, CM2, 6ème), elle permettrait surtout de mutualiser le personnel administratif, les enseignant-e-s et les locaux. Les directeur-trices deviendraient alors les adjoint-e-s du/ de la principal-e.

Portrait-type du directeur d'école



Notre analyse

On assiste aujourd'hui à une multiplication des tâches et à un alourdissement de la charge de travail des directeur-trices d'école qui les cantonne à un rôle d'administrateur-trice et d'intermédiaire entre les inspections et les équipes et vide de son sens la mission de direction. Résoudre cette problématique par davantage de responsabilités ne va pas dans le sens d'un allègement de la charge de travail.

SUD éducation dénonce ce projet qui participe à la casse des statuts, renforce et multiplie les hiérarchies, met en concurrence les établissements et les personnels, participe à la liquidation des petites écoles en zone rurale, uniformise et formate les pratiques pédagogiques.

L'autorité hiérarchique et pédagogique du/de la directeur-trice d'école mettrait à mal la cohérence d'équipe et déposséderait les collègues de leurs pratiques pédagogiques. La mutualisation des postes et des moyens aurait pour conséquence des suppressions de postes.

SUD éducation revendique à l'opposé de ces conceptions libérales, des directions collégiales d'école avec une répartition des tâches et une relation de travail horizontale, du temps de concertation pour les équipes, des moyens pour une école publique égalitaire et émancipatrice qui s'inscrit dans un projet de société, solidaire, démocratique, débarrassée des inégalités.